

**« QUE SE PASSE-T-IL AU  
PRESBYTÈRE DE PIPAIX ?... »**

OU

**JE N'AI PAS LES RUMEURS**

Il m'est revenu cette semaine de quatre personnes différentes, des rumeurs à propos d'allées et venues de « locataires » au presbytère de Pipaix ainsi que des tas d'autres considérations... Je n'aime pas les rumeurs. Je mets donc les choses au point.

\*

1<sup>er</sup> épisode : En février 2022, la tempête Eunice s'abat sur notre pays. Je lis alors dans la presse (voir [ICI](#)), qu'une habitante de Pipaix a vu son domicile détruit par les vents violents : une partie de la toiture arrachée, l'autre effondrée sur la demeure, et la charpente qui menace de s'effondrer à son tour. Sachant le presbytère de Pipaix inoccupé, et en attendant que les assurances agissent, j'ai estimé qu'il était de notre devoir de chrétien et d'Église locale que de participer à l'effort national qui était mis en œuvre pour aider les victimes de cette tempête. J'ai contacté cette



dame pour lui demander si la solution du presbytère pouvait l'intéresser quelques semaines, le temps qu'elle trouve un nouveau logement. Bien entendu ! sa réponse fut un « oui » de soulagement, accompagné d'un immense merci. J'ai donc contacté les Autorités compétentes afin de présenter cette proposition et de demander leur accord pour sa finalisation : la Fabrique d'église m'a immédiatement rejoint dans cette proposition ; l'Evêché de Tournai (SAGEP) qui a, bien entendu, accepté en me confortant dans l'idée qu'il était évidemment normal que l'Église vienne ainsi en aide à une personne sinistrée et qui m'a donné le cadre légal à mettre en œuvre, à savoir un contrat d'occupation précaire du bâtiment ; enfin, j'ai contacté l'Autorité communale, puisque le presbytère est propriété communale ; c'était donc *in fine* la Ville de Leuze qui devait donner son accord, ce qui fut fait.

Madame De Bleecker a donc pu aménager au presbytère durant quelques semaines, suivant les termes du contrat signé, le temps qu'elle trouve un nouveau logement. Elle a ensuite quitté le presbytère, le laissant en parfait état. Fin du 1<sup>er</sup> épisode et réponse à la rumeur « Pourquoi une dame habitait la cure ? ».

\*

2<sup>ème</sup> épisode : Il y a environ trois semaines, un paroissien de Pipaix (je l'appelle « Pierre ») est venu me rencontrer : suite à l'appel qui avait été lancé par les Autorités de notre Pays, et en coordination avec le CPAS de Leuze, il avait mis les trois-quarts de sa maison (ainsi que sa voiture) à la disposition d'une famille ukrainienne (maman avec plusieurs enfants), et ce pour une durée limitée à la fin août ; Pierre se contentait d'une seule pièce pour lui dans sa maison... Rares sont ceux qui ont un tel souci d'autrui ! C'était un magnifique geste de solidarité, rempli d'esprit évangélique. Cette famille était évidemment heureuse de cet accueil ; le CPAS de Leuze avait ainsi le temps de trouver un nouveau logement pour cette famille. Pierre me disait que les assistantes sociales

du CPAS faisaient vraiment tout ce qu'elles pouvaient, mais que, malheureusement, il y a beaucoup de demandes, on le sait, et trouver des logements adaptés et conformes aux normes n'est pas simple. Toujours est-il que le terme de la période d'hébergement était bientôt atteint et Pierre souhaitait -et c'est bien légitime !- retrouver son « chez soi », d'autant plus que la rentrée scolaire approchait et que le papy qu'est aussi Pierre souhaitait pouvoir à nouveau accueillir ses petits-enfants dans sa maison à la sortie de l'école. C'est pourquoi Pierre est venu me trouver et me demander s'il était possible que cette famille passe les quelques semaines à venir dans le presbytère du village, le temps que le CPAS finalise l'accès à un nouveau logement.

Je n'allais évidemment pas refuser cette demande. J'ai donc dit à Pierre que j'étais tout-à-fait favorable à ce déménagement pour une durée maximale de six mois (ce que nous avons mis en place pour Mme De Bleecker) et avec ici aussi, un contrat pour occupation précaire. La Fabrique d'église a également accepté cette demande de Pierre. Cependant, comme

le presbytère est une propriété communale, j'ai dit à Pierre qu'il devait se tourner vers les Autorités de la Ville, leur présenter la proposition et demander leur accord. Ce qui fut fait avec l'aide des assistantes sociales du CPAS. Suite à cette demande, M. le Bourgmestre m'a contacté par téléphone afin de connaître mon avis et afin de me demander si l'arrivée d'un prêtre n'était pas prévue dans ce presbytère. J'ai répondu à M. le Bourgmestre : 1) bien entendu, il est toujours possible que notre Evêque envoie un prêtre occuper le presbytère de Pipaix, mais, à ma connaissance, cela n'était pas prévu dans l'immédiat ; on pouvait donc accueillir cette famille pour la durée maximale envisagée ; 2) j'ai redit à M. le Bourgmestre que j'étais favorable à cet accueil, mais que la décision revenait à l'Autorité communale. M. le Bourgmestre a bien pris note de ces informations et m'a dit que la proposition serait délibérée lors du Collège communal. Voilà objectivement ce qui s'est passé. Tout le reste n'est que rumeurs et ragots ! Quelle est la réponse du Collège ? Il n'est pas de mon ressort

d'écrire à ce sujet puisque je n'en connais pas les termes : je ne vais pas moi-même tomber dans la... rumeur que je condamne.

\*

Quand je suis arrivé à Leuze, une personne qui connaît très bien la Ville et ses habitants, m'avait mis en garde contre les rumeurs. Elle avait bien raison... « Quel est le poids de la vérité une fois semée la graine de la rumeur ? », s'interroge le dramaturge Thierry Janssen dans son œuvre *Rumeur* où il dépeint le mécanisme pervers de la rumeur et son pouvoir destructeur...

Merci aux personnes qui sont venues me trouver afin de me faire part de leurs questions suite à ce qu'elles avaient entendu : rien de tel que de s'expliquer « entre quat'z'yeux » et de ne pas tomber dans la... rumeur !

Et pour le reste, on peut écouter le sage Coluche nous dire que « *De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qui se taisent.* » (*Les discours en disent long* - 1986) à moins que l'on ne préfère ICI le poète Yves Duteil... Je vous laisse le choix...

Bon dimanche !

**Chanoine Patrick Willocq**

## « La rumeur » - Yves Duteil

### ICI

La rumeur ouvre ses ailes  
Elle s'envole à travers nous  
C'est une fausse nouvelle  
Mais si belle, après tout

Elle se propage à voix basse  
À la messe et à midi  
Entre l'église et les glaces  
Entre confesse et confit

La rumeur a des antennes  
Elle se nourrit de cancans  
Elle est bavarde et hautaine  
Et grandit avec le temps

C'est un arbre sans racines  
À la sève de venin  
Avec des feuilles d'épines  
Et des pommes à pépins

Ça occupe, ça converse  
Ça nourrit la controverse  
Ça pimente les passions  
Le sel des conversations...

La rumeur est un microbe  
Qui se transmet par la voix  
Se déguise sous la robe  
De la vertu d'autrefois

La parole était d'argent  
Mais la rumeur est de plomb  
Elle s'écoule, elle s'étend  
Elle s'étale, elle se répand

C'est du miel, c'est du fiel  
On la croit tombée du ciel  
Jamais nul ne saura  
Qui la lance et qui la croit...

C'est bien plus fort qu'un mensonge

Ça grossit comme une éponge

Plus c'est faux, plus c'est vrai

Plus c'est gros et plus ça plaît

Calomnie, plus on nie  
Plus elle enfle se réjouit  
Démentir, protester,  
C'est encore la propager

Elle peut tuer sans raison  
Sans coupable et sans prison  
Sans procès ni procession  
Sans fusil ni munitions...

C'est une arme redoutable  
Implacable, impalpable  
Adversaire invulnérable  
C'est du vent, c'est du sable

Elle rôde autour de la table

Nous amuse ou nous accable

C'est selon qu'il s'agit

De quiconque ou d'un ami

Un jour elle a disparu  
Tout d'un coup, dans les rues  
Comme elle était apparue  
À tous ceux qui l'avaient crue...

La rumeur qui s'est tue  
Ne reviendra jamais plus  
Dans un cœur, la rancœur  
Ne s'en ira pas non plus.